

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 JUILLET 2025 A 19H00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur MOREL patrice, maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Etaient excusés : Vanessa CARON, Pierre CATTARIN, Sonia HIRSON, Laurent PREVOST

Etait absente

Monsieur Blandine GENTILHOMME a été nommée secrétaire de séance.

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 JUILLET 2025

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 8 juillet 2025, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

II – DELIBERATION : CHOIX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

Notre contrat actuel auprès de la SMACL arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire a contacté d'autres compagnies et des devis ont été demandés :

- SMACL : 3 383,56 €
- GROUPAMA : 2 768,96 €
- CMMA : 3 091,00 €

Après avoir étudié les 3 devis, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer le devis avec Groupama pour un montant de cotisations annuelles de 2 768,96 € et donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents pour ce contrat et d'envoyer un courrier en recommandé à la SMACL pour le non renouvellement de notre contrat.

III – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal décide de faire le virement suivant concernant les subventions aux différentes associations, à savoir :

- Union sportive Fismes : - 50,00 euros
- Collège Thibaud de Champagne : + 50,00 euros

La séance est levée à 20h00